
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 19 juin 2024 à 16 h
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

AUTRES ABSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 16 h.

CA24 28 097

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mercredi 19 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA24 28 098

Accorder un contrat à MLC Associés inc.(conditionnel à l'octroi futur des contrats des travaux de construction de jeux d'eau, d'installation de 6 abreuvoirs et d'aménagement paysager d'un petit parc) pour un montant de 170 624,05 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent (contrat : 155 712,77 \$ (montant négocié) + contingences (10%): 15 511,28 \$), pour la surveillance des travaux de construction de jeux d'eau, d'installation de 6 abreuvoirs et aménagement paysager d'un petit parc à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, - (Dossier AO 2024-09-2)

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. d'accorder au seul soumissionnaire MLC Associés inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en surveillance des travaux de construction de jeux d'eau, d'installation de 6 abreuvoirs et d'aménagement paysager d'un petit parc à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission après négociation, soit pour une somme maximale de 155 112,77 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (AO 2024-09-2);
2. D'autoriser une dépense de 15 511,28 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'octroi des contrats d'exécution de travaux de construction de jeux d'eau, d'installation de 6 abreuvoirs et d'aménagement paysager d'un petit parc dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1240543007

CA24 28 099

Entériner le congédiement d'un employé portant le numéro de matricule 100270417, et ce, rétroactivement au 27 mai 2024.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'entériner le congédiement d'un employé portant le numéro de matricule 100270417, et ce, rétroactivement au 27 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1247519002

CA24 28 100

Levée de la séance

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 19 juin 2024 à, 16 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024.